



Proche,
Efficace,
Solidaire.

SYNDICAT CGT

du Conseil Départemental
11, rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05 44 00 11 95 – 06 18 08 13 93
Email : cgt@haute-vienne.fr
Blog : cgt-cd87.fr

Limoges, le 10 avril 2022

A Monsieur Jean CASTEX, Premier ministre

Objet : Ségur 2

Monsieur le Premier ministre,

Lors de la conférence des métiers du travail social et médico-social qui s'est tenu le 18 février 2022, vous avez-vous même fait un certain nombre d'annonces dont le versement du Complément de traitement indiciaire (CTI) à une partie des agents de la Fonction publique territoriale, notamment ceux des Conseils départementaux, des CCAS et CIAS.

Cette revalorisation décidée par l'Etat et les Départements devait se faire sous la forme d'un CTI équivalent à 49 points d'indice soit 183 euros net par mois. Elle devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2022. Le CTI s'adressait aux professionnels de la filière socio-éducative dans un contexte de très fortes tensions sur le plan des effectifs dans ce secteur et par équité de traitement avec les personnels soignants.

Le projet de décret présenté le 7 avril 2022 au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale concernant l'attribution du CTI (183 € nets) aux agents territoriaux de la filière Socio-Educative revenait sur votre engagement en remplaçant le CTI par l'octroi d'une hypothétique prime soumise au bon vouloir des employeurs territoriaux.

Vous comprendrez notre surprise, celle des professionnels de ce secteur et notre total désaccord. Comment peut-il en être autrement si aujourd'hui la parole donnée par un Chef de Gouvernement n'a plus de valeur.

Nous pensions au travers de vos engagements que vous aviez pris la mesure de la détresse de ces professionnels qui sont en première ligne pour prévenir la maltraitance des enfants, les violences faites aux femmes et aux hommes, la délinquance, la marginalisation, la pauvreté, l'exclusion et les troubles psychiques sans qu'ils en aient les moyens.

Nous pensions également que vous aviez compris qu'il était nécessaire pour un service public de qualité de mettre les moyens financiers à la hauteur des attentes d'une vraie politique sociale dans les territoires afin que les plus fragiles soient pris en charge.

Nous avons cru comprendre que vous aviez pris la mesure de la nécessité de redonner de l'attractivité et de l'équité de traitement pour les métiers dans la Fonction Publique.

Par ce revirement, vous confirmez le sentiment d'abandon ressenti par les fonctionnaires territoriaux, le mépris de l'Etat pour la Fonction publique territoriale, le manque de reconnaissance pour ces métiers indispensables au vivre ensemble et à la paix sociale.

C'est aussi le cas pour tous nos collègues qui semblent avoir été oubliés lors de la Conférence des métiers du travail social et médico-social, qui pourtant œuvrent à la protection de nos concitoyens les plus fragiles. Nous entendons par là les assistants familiaux, les agents administratifs, les agents techniques, les agents de la MDPH ...

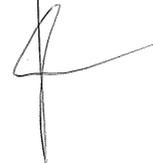
Vous savez très bien que dans une majorité de collectivités territoriales aux budgets contraints que le CTI transformé en prime se réduira à peau de chagrin.

C'est aussi la Fonction publique territoriale dans son ensemble qui est maltraitée. L'échelon de départ dans le premier grade d'un agent de catégorie C est au SMIC, un agent de catégorie B (technicien, rédacteur, assistant de conservation ...) démarre également au SMIC. Un travailleur social de catégorie A (assistant socio-éducatif, éducateur de jeunes enfants ou infirmière ...) ainsi qu'un ingénieur est à peine à 1477 € net. C'est tout simplement indécent.

Monsieur le Premier ministre, nous attendons une révision du projet de décret et que celui-ci soit conforme à vos annonces du 18 février 2022. On ne peut pas « et en même temps » s'engager et abandonner.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Pour le syndicat CGT du Conseil Départemental
de la HAUTE-VIENNE**



Le Secrétaire Général M. Philippe LAVERGNE

Copie à :

Monsieur Richard FERRAND, Président de l'Assemblée Nationale

Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat

Madame Isabelle BRIQUET, Sénatrice

Monsieur Christian REDON-SARRAZY, Sénateur

Madame Sophie BEAUDOUIN-HUBIERE, Députée

Madame Marie-Ange MAGNE, Députée

Monsieur Pierre VENTEAU, Député

Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Monsieur Franck PERRACHON, Directeur Général des Services